

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SEINE-ET-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE

L'an deux mil quatorze le vendredi 13 juin à 20 heures 15 minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Louan Villegruis Fontaine se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	Messieurs DANE. BOURDON. GUYOT. BRODARD. BRUNIER. DUCHEMIN. JUILLET. VANDERLINDEN. Mesdames BOUTOUR. DUEZ-MOREAU. MANTEZ. PITAULT. VANDENDRIESSCH. VILLENAVE
Excusés représentés	/
Excusée non représentée	Madame BOURBONNEUX
Absent	/
Secrétaire de séance	Monsieur BOURDON

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers représentés	0
Nombre de conseiller excusé non représenté	1
Nombre de conseillers votants	14
Date de la convocation	07 juin 2014

Lecture de la dernière séance en date du 23 avril 2014 est approuvée à l'unanimité des Membres présents.

1) CAUTIONNEMENT PRET A.I.P.I

Le Maire expose au conseil municipal que pour le financement des travaux de réhabilitation du logement de Fontaine, l'Association AIPI a sollicité un emprunt auprès du Crédit Coopératif. Une garantie sur ce prêt d'un montant de 65 000 €, au taux de 2,89% et pour une durée de 15 ans, est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents :

ACCEPTE cette garantie.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à l'association AIPI.

DIT que ce cautionnement sera intégré sur le budget communal.

2) ECHANGE DE PARCELLE

Le Maire expose au Conseil municipal que pour plus d'accessibilité à la station d'épuration de Villegruis, il serait souhaitable de procéder à un échange de parcelles appartenant à Monsieur MATHIOT Julien et Madame GOUJON Clothilde, cadastrée 503C403 d'une surface de 705 m² contre une parcelle de la commune cadastrée 503C415 de 470 m².

Vu l'article 1111-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents :

DECIDE l'échange de parcelles à savoir :

La cession sans soulte par la commune à Mr MATHIOT et Mme GOUJON de la parcelle 503C415 contre la cession sans soulte de Mr MATHIOT et Mme GOUJON de la parcelle 503C403 à la commune.

Les frais correspondants à cet échange (géomètre, notaire et cadastre) seront supportés en totalité par la commune.

AUTORISE le Maire à signer tout acte concernant cette affaire.

3) DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX FAREMONTIERS ET CANNES ECLUSE AU SIESM

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du SIESM (syndicat intercommunal des énergies de Seine-et-Marne) dans lequel il est ressort qu'une délibération avait déjà été prise par la commune pour cette même demande en date du 25 septembre 2013, mais par le fait de la

dissolution du SIESM au 31 décembre 2013, Madame la Préfète n'a pas pris d'arrêté d'adhésion et la procédure est relancée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres

DEMANDE l'annulation de la délibération n° 2013-24 prise en date du 25 septembre 2013, visée en Sous-Prefecture le 30 septembre 2013.

APPROUVE les adhésions des communes de MOURONS FAREMOUTIERS et CANNES ECLUSE au SIESM

4) INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor.

Suite à l'élection du conseil municipal il convient de délibérer à nouveau pour l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier principal de Provins.

A l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal **DECIDE** d'allouer l'indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur le Trésorier principal, conformément aux prescriptions de l'arrêté susvisé.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal 2014, article 6225.

5) PROPOSITION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal **PROPOSE** les membres ci-dessous pour la commission communale des impôts directs.

titulaires	suppléants
JAMART Alain	VANDENDRIESSCH Colette
THOMINET Gérard	BRODARD Francis
BONTOUR Pascale	GUYOT Luc
BOURDON Louis	DESPLANCHES Jean-Pierre
GAILLARD Michel	VANDERLINDEN Michel
JUILLET Eric	PITault Nathalie
MOUTOT Gilbert	MOREAU-DUEZ Liliane
BRUNIER Guy	BOURBONNEUX Etienne
VILFEU Christiane	BRODARD Marie-Hélène
DUCHÉMIN Jacky	FRANCOIS Arnaud
VILLENAVE Francine	BANCELIN Gérard
LEFEBVRE Alain	JEGO Fabrice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.